

Un projet d'organismes co-responsables

**Département de la Santé et des
Services sociaux du Nebraska**

**Département de
l'Éducation du Nebraska**

P.O. Box 94987
Lincoln, NE 68509-4987
402-471-2471



Nebraska CHILDFIND

1.888.806.6287

<http://edn.ne.gov>

TOUS LES EFFORTS DE CHILDFIND SONT FINANCÉS PAR LA PARTIE C DE L'IDEA.
SUBVENTION n° H181A220033

Révisé en septembre 2022

Vous êtes
préoccupé(e) par
la santé ou le
développement
d'un enfant ?



Système de services
d'intervention précoce du
Nebraska pour les nourrissons
et les enfants en bas âge
handicapés et leurs familles

Vous avez des inquiétudes concernant le développement d'un enfant ?

La plupart des parents se demandent parfois si leur enfant grandit et se développe comme les autres enfants du même âge. Chaque enfant se développe différemment.

Les bébés ne peuvent pas attendre.

Si un enfant grandit ou apprend plus lentement que d'autres enfants du même âge, il vaut mieux le vérifier dès que possible. Il en va de même si l'enfant souffre d'un problème de santé qui pourrait durer longtemps. De nombreux enfants ne se débarrassent pas d'un problème en grandissant. Ils peuvent avoir besoin de services communautaires supplémentaires et d'un soutien pour mener une vie saine et réussie.

Tous les enfants se développent à des rythmes différents.

Vous trouverez ci-dessous des guides permettant d'évaluer le développement de votre enfant :

0-1 an

- ✓ Maintient la tête relevée à quatre mois
- ✓ Ramasse les objets à l'âge de six mois
- ✓ Répond aux sons à l'âge de six mois
- ✓ Produit certains des sons émis par les autres à neuf mois
- ✓ Utilise les meubles pour se mettre debout à l'âge de 12 mois.

1-2 ans

- ✓ Tend ses bras et ses jambes pendant qu'on l'habille à 18 mois
- ✓ Pointe du doigt les objets qu'il souhaite à 18 mois
- ✓ Marche sans aide à 18 mois
- ✓ Dit deux mots à 18 mois
- ✓ Boit dans un gobelet à l'âge de deux ans
- ✓ Présente une partie de son corps (yeux, nez) lorsqu'on le lui demande à l'âge de deux ans

2-3 ans

- ✓ Parle en phrases de 2 à 3 mots à l'âge de trois ans
- ✓ Monte et descend les escaliers sans aide à l'âge de trois ans.
- ✓ Joue avec un adulte à l'âge de trois ans
- ✓ Se déshabille à l'âge de trois ans
- ✓ Pose quelques questions à l'âge de trois ans
- ✓ Parle de manière à ce que les personnes qui ne font pas partie de sa famille comprennent la plupart des mots à l'âge de trois ans.

Comment le Réseau de développement de la petite enfance peut-il vous aider ?

L'Early Development Network (réseau de développement de la petite enfance, EDN) fournit des services et des aides basés sur les besoins des enfants de la naissance à l'âge de trois ans et de leurs familles, avec la conviction que les parents savent ce qui est mieux pour leurs familles. Ces services sont conçus pour agir sur ce que les familles considèrent comme important pour leur enfant et leur famille. Le personnel d'EDN est composé de personnes amicales et solidaires qui écoutent et respectent les familles. EDN peut également mettre les familles en contact avec d'autres familles qui ont vécu des expériences similaires.

L'objectif du Réseau de développement de la petite enfance est de fournir des services coordonnés aux familles du Nebraska de la manière la plus pratique possible. Le programme aide les familles à comprendre le handicap de leur enfant et les aide à faire face aux situations qui interfèrent avec le développement de l'enfant. Les familles peuvent choisir un service particulier ou tous les services. Les familles peuvent également refuser les services à tout moment.

Comment savoir si un enfant est éligible ?

Le Réseau de développement de la petite enfance est au service des enfants de la naissance à l'âge de trois ans ainsi que de leurs familles. Un enfant peut bénéficier des services du Réseau de développement de la petite enfance s'il ne se développe pas normalement ou si l'on a diagnostiqué chez lui un problème de santé qui affectera son développement.

L'identification de ces retards ou handicaps implique généralement la famille et une équipe de professionnels. Pour en savoir plus, appelez le :

Nebraska CHILDFIND au 1-888-806-6287



Que se passera-t-il ensuite ?

L'orientation peut être effectuée par toute personne concernée par le développement de l'enfant (par exemple, un membre de la famille, un prestataire de services de garde d'enfants, un médecin, un travailleur social ou un autre prestataire de services). L'appel sera transmis à un coordinateur des services, qui contactera la famille dans les sept jours pour déterminer si elle est intéressée par les services du Réseau de développement de la petite enfance.

Avec l'autorisation de la famille, le coordinateur des services organisera une évaluation avec le district scolaire local afin de déterminer les besoins spécifiques de l'enfant et son éligibilité. Le coordinateur des services peut, si nécessaire, mettre la famille en contact avec des ressources communautaires avant l'évaluation. Si l'enfant remplit les conditions requises, le coordinateur des services identifiera d'autres personnes susceptibles de participer à une équipe chargée d'aider la famille à élaborer un Individualized Family Service Plan (Plan de service familial individualisé, IFSP), qui fixe des objectifs pour l'enfant et la famille et identifie les activités et les services nécessaires à la réalisation de ces objectifs. L'IFSP sera complété dans les 45 jours, afin que la famille puisse accéder aux services du Réseau de développement de la petite enfance le plus rapidement possible.



Pourquoi un coordinateur des services est-il important ?

Comme les familles d'enfants handicapés ont souvent besoin de nombreux services différents, le coordinateur des services joue un rôle essentiel dans la collaboration avec les organismes qui fournissent ces services afin de s'assurer que l'enfant et sa famille reçoivent l'aide dont ils ont besoin. Le coordinateur des services informe également les familles sur les services disponibles dans la communauté, veille à ce que les services soient fournis de manière harmonieuse et appropriée et informe les familles sur les groupes de défense et de soutien.

Les familles ont droit à l'aide d'un coordinateur des services jusqu'au moment de l'évaluation, et après l'évaluation si le handicap de l'enfant est avéré.

Quels sont les services fournis ?

Le Réseau de développement de la petite enfance offre des services centrés sur la famille, basés sur les besoins spécifiques de chaque enfant et de chaque famille. Les services qui peuvent être fournis aux enfants et aux familles incluent, mais ne sont pas limités à :

La coordination des services

L'orthophonie

La physiothérapie

La thérapie occupationnelle

Les services psychologiques

Les dispositifs et services de technologie d'assistance

Le transport

L'audiologie

Les services relatifs à la vision

Les services de nutrition

La formation auprès des familles

D'autres services peuvent être fournis en fonction des besoins et de l'éligibilité de l'enfant et de sa famille.

Connexions des parents dans le cadre du PTI

De nombreux parents dont les enfants ont été identifiés comme ayant un handicap se rendent compte qu'ils apprécient de pouvoir parler à d'autres parents qui sont passés par là et qui peuvent aider la famille à s'adapter aux nouveaux défis auxquels elle est confrontée. Dans le cadre du programme PTI Nebraska (Parent Training & Information for Families with Children with Disabilities [Formation et information des parents d'enfants handicapés]), des familles ou des membres du personnel expérimentés apportent un soutien individuel et répondent aux questions, tout en mettant les familles en contact avec des ressources ou des organismes spécifiques au sein de la communauté. PTI Nebraska est joignable au **1-866-991-6713**.



Que se passe-t-il lorsque l'enfant atteint l'âge de trois ans ?

Les familles peuvent rester dans le système du Réseau de développement de la petite enfance jusqu'au 31 août suivant le troisième anniversaire de leur enfant, si elles le souhaitent. Après cette période, les services éducatifs sont fournis par le district scolaire en fonction des besoins identifiés dans un Individual Education Plan (Plan d'éducation individuel, IEP). Si un enfant ou une famille a encore besoin d'autres types de services, le coordinateur des services peut mettre la famille en contact avec d'autres programmes du système de Santé et des Services sociaux et d'autres organismes communautaires avant que la famille ne quitte le système du Réseau de développement de la petite enfance.

De quelle manière les membres de la communauté peuvent-ils apporter leur aide ?

N'oubliez pas que les bébés ne peuvent pas attendre l'aide dont ils ont besoin ! Plus de 2 000 enfants du Nebraska, de la naissance à l'âge de trois ans, sont pris en charge par le Réseau de développement de la petite enfance. Pourtant, certains enfants éligibles n'ont toujours pas été identifiés. Vous pouvez participer à un effort de base pour localiser ces enfants et pour sensibiliser les parents et le public à l'aide disponible par le biais du Réseau de développement de la petite enfance.



Il existe de nombreuses façons d'aider :

- ✓ Un grand-parent concerné, un prestataire de services de garde d'enfants, un médecin, un travailleur social ou un voisin qui connaît un enfant susceptible de bénéficier de ces services peut orienter l'enfant vers Nebraska CHILDFIND après avoir reçu l'autorisation de la famille.
- ✓ En mettant à la disposition de la communauté cette brochure et d'autres documents d'information sur le Réseau de développement de la petite enfance.
- ✓ En invitant le personnel du Réseau de développement de la petite enfance à fournir des informations et une assistance technique sur les services aux parents, aux prestataires de services, aux écoles et aux responsables communautaires.

Pour faire une demande d'orientation, obtenir des exemplaires de cette brochure ou d'autres documents du Réseau de développement de la petite enfance, ou pour parler à quelqu'un du Réseau de développement de la petite enfance, veuillez contacter :

Nebraska CHILDFIND au 1-888-806-6287

Organismes co-responsables

Département de la Santé et des Services sociaux du Nebraska

P.O. Box 95044
Lincoln, NE 68509-5044
402-471-9310

Département de l'Éducation du Nebraska

P.O. Box 94987
Lincoln, NE 68509-4987
402-471-2471

Le Réseau de développement de la petite enfance est le fruit d'une collaboration entre le Department of Health and Human Services (département de la Santé et des Services sociaux du Nebraska, DHHS) et le Nebraska Department of Education (département de l'Éducation du Nebraska, NDE), qui en sont les organismes co-responsables. Les équipes régionales de planification de l'État sont chargées d'aider à la planification et à la mise en œuvre du Réseau de développement de la petite enfance dans chaque communauté locale ou région.

Pour plus d'informations sur le Réseau de développement de la petite enfance, y compris des informations détaillées sur les droits des enfants et des familles qui participent aux services, consultez le site web du Réseau de développement de la petite enfance à l'adresse suivante : <http://edn.ne.gov>.

Vous pouvez obtenir les documents imprimés en appelant le **Nebraska CHILDFIND** au **1-888-806-6287**.

Pour obtenir des informations sur le programme de votre région ou pour être orienté(e) vers un service local, appelez le :